

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal de Charbonnier les Mines s'est réuni le 8 octobre 2014 sous la présidence de M. Pascal Berthelot, Maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT, Maire, Mme JACQUET Marie-Laure, Mme MESTRE Hélène, M. ZAJIC Gilles, M. PAULET Sébastien, Maires Adjoint.

Mme BINET Marilyn, Mme LAVIE-JAFFEL Nathalie, M. MARQUES Adelino, M. LOINTIER Jean-Michel, M. PELISSIER Philippe, M. FARY Jean-François, Mme SOUSA Noémie, M. VALLON Jérôme, M. BESSON Nicolas, M. ANASTACIO José

Absents : M. BESSON (qui a donné procuration à M. ZAJIC Gilles).

Secrétaire de séance : Mme JACQUET Marie-Laure.

Différentes questions étaient à l'ordre du jour :

1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FIC 2015

Le Maire rappelle le projet FIC de l'année 2014 concernant l'aménagement de bourg sur le carreau de la Mine. Il indique que ce projet a subi des retards, liés au Plan de Prévention des Risques Miniers mais qu'il est toujours d'actualité. L'appel d'offres devrait être lancé en 2015.

Pour 2015, la Commune, en complément du projet d'aménagement de bourg, souhaite réhabiliter un bâtiment, situé carreau de la Mine pour créer une salle multi-activités. L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève 128 717.00 € H.T.

Le conseil sollicite l'Aide du Conseil Général du Puy de Dôme au titre du FIC année 2015, soit 30 % sur un montant de 128 717.00 € H.T. soit 38 615 € et prévoit de compléter le financement avec un emprunt de 110 000 € et des fonds propres à hauteur de 5 846 €.

2. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CCLVA : INTERVENTION TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

Le Maire indique que, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il a été décidé que les Communes de la Communauté de Communes du Lembron Val d'Allier se chargeraient de la mise en place des TAP sur leur commune respective pour l'année scolaire 2014/2015 afin de permettre à la Communauté de Communes de travailler sur un projet à l'échelle de tout le territoire.

Dans ce cadre, il est nécessaire de préciser les statuts concernant la compétence facultative : Accueil de loisirs : accueil et ateliers périscolaires (garderie ou Alsh) et ce à l'exclusion des temps des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) issus de la réforme des Rythmes scolaires ainsi que le temps méridien (cantine et garderie) qui resteront communaux

Le conseil valide la modification statutaire telle qu'elle est présentée ci-dessus de la Communauté de Communes du Lembron Val d'Allier. Les communes devront à compter du 1er décembre 2014 reprendre la compétence TAP

3. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION ET DE TRANSFERT DES CHARGES

Il est créé entre la communauté de Communes Lemron Val d'Allier et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le conseil désigne Marie-Laure JACQUET, Maire Adjoint, comme membre de la CLETC.

4. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE - EAU ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNEE 2013

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'obligation qui incombe aux collectivités territoriales d'établir un rapport sur le prix et la qualité de l'eau (eau et assainissement non collectif). Ces rapports, préparés par le SIVOM de l'eau d'Issoire, ont été communiqués aux conseils municipaux.

5. FOURNITURE DES REPAS A LA CANTINE ECOLE PRIMAIRE DE CHARBONNIER LES MINES : AVENANT A LA CONVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (11 voix pour, 4 voix contre) est favorable à une augmentation du prix de repas facturé par le restaurant "La p'tite eau" à la mairie et de le porter à 3.50 €, à compter du 1er décembre 2014. Un avenant sera signé.

6. MODIFICATION PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE DE CHARBONNIER LES MINES

Le conseil décide, compte tenu de l'augmentation fixée par la convention avec le restaurant "La p'tite eau", de facturer le repas aux familles à 3.67 € l'unité, à compter du 1er décembre 2014.

7. COCON 63 - ISOLATION DES COMBLES PERDUS APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TOTAL APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le conseil décide d'approuver le projet de convention de partenariat avec la société TOTAL, pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie qui seront générés par les travaux d'isolation des combles perdus dans le cadre de la convention COCOON 63 avec le Conseil Général du Puy de Dôme.

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE : AMENAGEMENT DU CARREAU DE LA MINE

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du carreau de la Mine. Il s'agit de créer une voirie et un parking afin de relier un futur éco quartier situé sur le carreau de la Mine au centre bourg. L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 168 000 € H.T.

Compte tenu de l'investissement important pour la Commune, le conseil décide de solliciter une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Mme Michèle ANDRE, Sénateur à hauteur de 20 000€.

9. TRAVAUX DE MENUISERIE LOGEMENT COMMUNAL SITUE AU DESSUS DU BUREAU DE POSTE

Le conseil décide de retenir, après étude des devis présentés, l'entreprise de A à Z Fermetures pour les travaux de menuiserie au logement communal situé au-dessus de la Poste.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Le maire fait part de la réunion avec GRDF. De nouveaux compteurs "GASPAR" seront installés dans les prochaines années. A cet effet, il sera nécessaire d'installer une antenne relais d'une hauteur limitée sur un bâtiment communal.
- Le maire indique que depuis l'installation des 2 TBI (tableaux numériques) dans les classes de l'école, aucune maintenance n'a été réalisée. Le conseil municipal donne son accord pour que le maire signe une convention de maintenance préventive avec la société IDELIO ISC pour un montant de 700€ HT.
- Suite aux évènements météorologiques de cet été, un habitant a fait part à la commune d'un problème de refoulement des eaux. La commune charge son assurance de bien vouloir menée une action en expertise. Les conclusions d'une 2ème expertise, pour les mêmes causes, est en attente
- Les séances de la ludothèque, gérée par l'association "les ateliers du chien à 3 pattes" étaient jusqu'alors financés par la Communauté de communes. Suite à la décision de certaines communes de ne pas poursuivre ce partenariat (manque de locaux entre autres lié à la réforme des rythmes scolaires), le conseil municipal décide de prendre à sa charge le financement de cette activité (60€ la séance) et charge le maire de signer la convention avec l'association.
- Projet pharmacie : Le maire rappelle qu'une pharmacie est en projet dans un bâtiment appartenant à la Communauté de Communes. Les devis d'agencement sont en cours et seront communiqués à la CCLVA dans les plus brefs délais.
- Le maire-adjoint indique que la cérémonie de la Saint-Barbe aura lieu le 4 décembre.